



INTERCOMMUNALE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT S.C.R.L.

Chemin de l'Eau Vive, 1 - 7503 FROYENNES
Tél. 069 84 59 88
Fax 069 84 51 16
E-mail : info@ipalle.be - Site internet : www.ipalle.be

Froyennes, le

Monsieur le Bourgmestre
Mesdames, Messieurs les Echevins
Hôtel de Ville de et à

7940 BRUGELETTE

RECOMMANDEE

V/lettre du	N/lettre du	N/réf.	Date
		AG 27.11.2018 - LDe/ND/2018.003	23/10/2018
Madame, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins,			

Objet : Assemblée Générale Ordinaire – Mardi 27 novembre 2018 – 10 h 00

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association qui se tiendra **le mardi 27 novembre 2018 à 10 heures au « Complexe Sportif de la Vellerie » (Excelsior) sis rue du Stade 33 à 7700 MOUSCRON**, et qui aura à son ordre du jour l'approbation du plan stratégique 2017 à 2019 – actualisation 2018.

La séance de l'assemblée générale est ouverte, en qualité d'observateurs, à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une commune associée à l'Intercommunale. En vue d'assurer la bonne organisation de l'assemblée générale, il est demandé aux personnes souhaitant assister à celle-ci d'en avertir – par courrier – la Présidente de l'Intercommunale pour le 16 novembre au plus tard. Sera joint à ce courrier un certificat de domicile démontrant que la personne est domiciliée sur le territoire de la commune associée. Les personnes non inscrites n'auront accès à l'assemblée générale que sur présentation du certificat de domicile ad hoc et dans la limite des places encore disponibles.

Afin de vous permettre de délibérer sur le point à l'ordre du jour de notre assemblée générale lors de votre prochain Conseil Communal, vous avez reçu ce 23 octobre le plan stratégique par voie électronique tel qu'approuvé par notre Conseil d'Administration du 22 octobre dernier.

Nous vous demandons de bien vouloir le mettre à disposition de **l'ensemble des conseillers communaux** et **prioritairement aux 5 représentants de votre commune** à notre Assemblée Générale. Ces derniers seront également avertis par pli séparé de l'envoi de cette information à votre commune.

Vous trouverez également en annexe une formule de mandat à nous renvoyer conformément aux statuts ainsi qu'une délibération « type ».

.../...